



RÈGLEMENT DE LA COURSE

Article 1

La date de la 5^{ème} édition de la course « La Navaisse » est fixée au dimanche 26 avril 2026 à partir de :

- 09h00 : départ course de 19.7 kms D+ 500
- 09h10 : départ marche 11.5 kms
- 09h15 : départ marche 6.5 kms
- 09h20 : départ course 11.5 kms D+ 310
- 09h30 : départ course 6.5 Kms D+230
- 11h30 : départ course enfants

Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs, âge minimum requis 16 ans pour les courses de 19.7 kms et 11.5 kms.

Article 2

Les courses sont ouvertes aux coureurs licenciés F.F.A., licenciés athlé loisir FFA, licenciés d'autres fédérations sportives mentionnant l'autorisation de course à pied en compétition et aux non- licenciés, majeurs et mineurs, un Parcours de Prévention Santé (<https://pps.athle.fr>) de moins de 3 mois à la date de l'évènement.

Article 3

Les participants s'engagent à ne pas jeter le moindre emballage ou verre sur le parcours. Les verres vides devront être laissés dans les poubelles sur les zones de ravitaillement. De son côté, l'organisation s'engage à ce qu'il n'y ait plus aucune trace de la course dans les 2 jours maximum après la course.

Article 4

Le droit d'inscription est fixé pour la course à pied à 17€ pour le 19.7 kms, 12€ pour le 11.5 kms et 7€ pour les 6.5kms.

8€ pour la marche chronométrée 11.5 kms.

5€ pour la marche 11.5 kms et 6.5 kms non chronométrée.

Pas de certificat médical nécessaire pour la marche.

La course enfant est gratuite, les inscriptions se feront le jour de la course.

Repas sur place proposé .

Les inscriptions sont à faire en ligne sur le site de Pyrénées Chrono qui s'occupe également du chronométrage : <http://www.pyreneeschrono.fr/>

Nombre de participants aux courses limité à 300.

Aucun animal est autorisé sur le parcours.

Inscription par internet jusqu'au 24 avril 2026 à 20h00.

Possibilité de s'inscrire le jour de la course, moyennant un surcoût de 2 euros, à partir de 07h30 à la salle de Navailles Angos.

L'intégralité des bénéfices de la manifestation sera reversée à l'Association des Parents d'Elèves de l'école de Navailles Angos.

Le parcours sera balisé avec de la rubalise, marquage au sol et signaleurs au passage des routes.

Article 5

Le retrait des dossards s'effectuera le jour de la course à partir de 07h30 à la salle de Navailles Angos et jusqu'à 15 minutes avant la course.

Article 6

Seront récompensés :

- Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes du 19.7 kms, du 11.5 kms et du 6.5 kms

- Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes de la marche chronométrée
Pour tous les participants aux courses enfants, un petit lot sera offert.

Article 7

L'organisation se réserve le droit de prendre toutes les dispositions ou de faire toutes les modifications sur le présent règlement qu'il jugera nécessaires. Les participants s'engagent à respecter les normes sanitaires en vigueur au moment de l'évènement.

Article 8

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique, technique ou due au non-respect du code de la route.

En cas d'abandon, le coureur s'engage à prévenir l'organisation le plus rapidement possible.

Article 9

Les concurrents acceptent que leur image soit utilisée dans les diverses communications de l'épreuve.

Article 10

Les participants aux épreuves s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction du dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlement en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.

Article 11

La participation à la manifestation sportive « La Navailleise » suppose l'acceptation du présent règlement.

Informations

Pour toutes informations relatives aux inscriptions, contacter Michael VILLALON au 06.72.42.20.51 ou sur cpe.navailles@gmail.com

Médical

Un poste fixe de secours avec les pompiers de Navailles-Angos est prévu sur la zone d'arrivée. Un dispositif d'intervention rapide sur le parcours complétera la couverture médicale.

Ravitaillement

Trois postes de ravitaillement seront installés : boissons + solide.

Parkings

Les parkings se trouvent au village de Navailles-Angos.

Sanitaires

Sanitaires et douches disponibles sur la zone.

Résultats

Les classements seront affichés au fur et à mesure des arrivées des concurrents sur un panneau dans la zone d'arrivée.